

MAJORITÉ ET AUTONOMIE EN AIDE À LA JEUNESSE : VERS QUEL TRAVAIL DE RÉSEAUX ?

Par Jacqueline Fastrès

Page 2	Introduction Une question préoccupante : le passage à la majorité pour les jeunes sortant des dispositifs de l'aide à la jeunesse
Page 3	Première partie Des parcours diversifiés 1) Les trajectoires longues en aide mandatée, certaines stables, d'autres chahutées <i>Sindy, Déborah, Lucie, Aude, Jacques, Julien, Nadia, Nathalia, John, Ariel, Ben, Marie et Robin</i> 2) Les trajectoires mixtes <i>Lizzie, Natasha, Antonin, Elise, Laurent et Pierre</i> 3) Les trajectoires tardives <i>Janis, Bill, Lisa, Christophe et Bryan</i>
Page 15	Deuxième partie Deux schèmes de compréhension des dimensions de l'autonomie partiellement contrainte 1) Les trajectoires – Robert Castel 2) Limite et Seuil, déterritorialisation et reterritorialisation – Gilles Deleuze et Félix Guattari
Page 22	Troisième partie Quelles questions de travail en réseau ? 1) Le rôle de la zone d'assistance 2) Le rôle du réseau dans la zone d'assistance 3) Le rôle du réseau dans la zone de vulnérabilité
Page 26	Conclusion : pistes pour l'intersectorialité

INTRODUCTION

UNE QUESTION PRÉOCCUPANTE : LE PASSAGE À LA MAJORITÉ POUR LES JEUNES SORTANT DES DISPOSITIFS DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse (compétence relevant de la Fédération Wallonie – Bruxelles), la prévention tient une place importante¹. Depuis le Code de 2018, qui permet, pour les services AMO (Action en Milieu Ouvert), l'extension de l'âge de prise en charge des jeunes jusqu'à 21 ans révolus², et avec la création de nouvelles structures de réflexion et de mise en œuvre de la politique de prévention (les conseils de prévention, le collège de prévention), la question du passage à l'âge adulte des jeunes pris en charge par les divers services de l'aide à la jeunesse a pris une dimension accrue. En effet, ces jeunes qualifiés de « vulnérables », une fois sortis du circuit de l'aide et de la protection de la jeunesse, éprouvent de grandes difficultés durant un laps de temps qui peut durer de quelques mois à quelques années, et dans bien trop de cas³ finissent par se retrouver à la rue. C'est la raison pour laquelle les diagnostics sociaux de nombreux services AMO et des conseils de prévention se sont préoccupés de ce délicat passage d'une situation réputée protégée à une autre où l'autonomie se découvre et s'expérimente, souvent, dans un grand désarroi, même si les services de l'aide à la jeunesse tentent d'y préparer les jeunes. Il s'agit de permettre à ces jeunes d'avoir accès aux droits qui sont les leurs, et donc de chercher ce qui les en empêche dans un certain nombre de cas.

En tant que service de formation pour l'aide à la jeunesse, RTA a, ces dernières années, accompagné, dans plusieurs divisions judiciaires, quelques projets de prévention consacrés à cette question de la transition vers l'autonomie : accès à un logement, gestion des ressources, recherche d'un travail ou poursuite de la scolarité, tissage de nouveaux liens et détricotage d'autres, autant d'épreuves qui attendent les jeunes, qui sont soumis aux aléas de la transition (souvent précipitée ou réduite) vers l'âge adulte.

Dans cette production nous souhaitons capitaliser les enseignements de ces divers travaux, basés sur des interviews de jeunes, pour aborder une question spécifique qui concerne les modes de travail des divers services qui gravitent autour du jeune juste avant, pendant ou après la mise en autonomie : quel travail de réseau est-il nécessaire à la prise en charge des spécificités de cette période de transition si délicate qu'elle peut se solder aussi bien par une réussite que par un échec ?

Nous allons pour ce faire aborder la question en 3 étapes. Nous présenterons d'abord une sélection de parcours diversifiés de jeunes passés par l'aide à la jeunesse et présenterons leur vécu de la mise en autonomie. Nous nous référerons ensuite à des schèmes de compréhension des trajectoires des jeunes lors de ce seuil, pour ensuite aborder, au départ de ces schèmes, la place que pourrait ou devrait y prendre un travail en réseau renforcé.

1 Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Livre 1.

2 Au lieu de 18 ans auparavant, avec possibilité de poursuivre le suivi jusqu'à 20 ans pour autant qu'il ait été entamé avant la majorité.

3 Le *Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi – rapport global 2023 commandité par la FRB* indique par exemple que, pour La Louvière, sur 440 adultes dénombrés, 23,9 % ont entre 18 et 25 ans et que 3,6 % de l'échantillon total adulte ont un passé en institution de l'aide à la jeunesse; pour Mons-Borinage, sur 1053 personnes adultes dénombrées, 20% ont entre 18 et 25 ans et 6,4% sortent de l'aide à la jeunesse. Au Luxembourg, sur une population adulte dénombrée de 1021 personnes, 21,5 ont entre 18 et 25 ans et 7,4 % ont un passé en aide à la jeunesse. Pour plus de détails, cf. <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-du-sans-abrisme-de-labsence-de-chez-soi-rapport-global-2023>.

PREMIÈRE PARTIE

DES PARCOURS DIVERSIFIÉS

Les parcours que nous avons sélectionnés proviennent de plusieurs travaux de recherche et d'accompagnement de projets de prévention, s'étalant de 2017 à 2023⁴. Cette matrice temporelle nous permettra d'aborder des situations datant d'avant et d'après la mise en place du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, voté en 2018 et prenant effet en 2019.

Trois types de trajectoires de jeunes ont été identifiées.

1° Les plus nombreuses sont les trajectoires longues dans l'aide négociée ou l'aide contrainte, avec des placements et/ou des prises en charge précoces, parfois stables mais aussi souvent très chahutées.

2° Des trajectoires mixtes, avec des allées-venues entre des placements, des suivis en milieu de vie, des retours en famille. La longueur de ces parcours peut être variable, mais ils sont caractérisés par une grande instabilité.

3° Des trajectoires où l'aide à la jeunesse apparaît tardivement, lors de l'adolescence, plus ou moins proche de l'âge de la majorité ; il s'agit de mineurs qui sont spontanément partis de chez eux pour échapper à un environnement délétère (ou, pour un cas, qui ont été mis à la porte de chez eux) pour une mise en autonomie précoce, et qui ont eu recours principalement, mais pas exclusivement, à des services non mandatés.

Les jeunes avaient entre 17 et 25 ans au moment de la rencontre. Certain.e.s étaient en pleine phase d'autonomie. D'autres avaient déjà plus de recul.

Dans les pages qui suivent, nous ferons un bref descriptif des trajectoires des jeunes dans chacune de ces configurations, ensuite nous en analyserons les facettes déterminantes.

4 Les recherches concernées sont les suivantes :

- *Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse*, recherche action commanditée par le Ministre de l'aide à la jeunesse, Rachid Madrane, et menée conjointement par RTA et le RWLP, 2017 ;
- *La précarité, Vécu des jeunes et recherche d'une réponse adaptée*, Projet de prévention générale 2018-2021 mené par le SDJ de Namur-Luxembourg, avec la collaboration de RTA. Rapport de recherche, 2021 ;
- Jean Blairon et Jacqueline Fastrès, *Les violences institutionnelles du point de vue des bénéficiaires*, analyse d'éducation permanente, *Intermag*, 2017, <https://www.intermag.be/599> ;
- *Vers 18 ans, et après ? Quelle aide à l'expérience de l'autonomie obligée prise à 18 ans ?* Plan d'action du Conseil de Prévention de Mons 2022-2024, Rapport de l'asbl RTA, 2023.

1) LES TRAJECTOIRES LONGUES EN AIDE MANDATÉE

1.1. Huit de ces trajectoires sont à la fois précoces, longues et stables : Sindy (2023), Déborah, Lucie, Aude, Jacques, Julien, Nadia et Nathalia (2017).

SINDY

Sindy a été placée dès l'âge de 16 mois.

Elle a fait l'expérience de l'autonomie à partir de 16 ans. Il ne lui a fallu que trois mois pour pouvoir vivre en kot. Elle est très satisfaite des apprentissages dont elle a bénéficié, ainsi que de la disponibilité de ses éducateurs. Le message qu'elle souhaite leur faire parvenir est *Qu'ils restent comme ils sont !* A 18 ans, elle a demandé une prolongation de 6 mois de son suivi.

Elle vit en couple et vient d'avoir une petite fille. Elle se dit très bien entourée par la famille de son compagnon et commence à renouer des contacts avec sa mère.

Son compagnon bénéficie d'un contrat « article 60 » dans un CPAS, Sindy est donc tombée sous le « statut » de cohabitante.

Elle est en demande d'emploi, souhaiterait devenir indépendante.

Avec le recul qui est déjà le sien, elle indique : *Avoir un bon réseau, c'est bien, un bon entourage.*

DÉBORAH

Déborah est seule avec un enfant en bas âge qui demande beaucoup de soins médicaux ; il est à ce moment pris en charge par des services de l'aide à la jeunesse et séjourne chez la mère de Déborah.

Après avoir elle-même été hébergée plusieurs années dans une institution de l'aide à la jeunesse, elle se voit proposer une première expérience de mise en autonomie à 15 ans. Il semble que cela se passe plus ou moins bien. A partir de là, elle changera plusieurs fois de logement, principalement des kots, suite à des conflits avec les propriétaires et les autres colocataires. Elle finit par retourner chez sa mère lors de sa grossesse qui s'annonce difficile.

Plus tard, elle retentera une mise en ménage, mais cela ne se passe pas bien avec son petit ami qui l'exhorte à contribuer à l'économie du ménage et l'oblige à abandonner une formation qu'elle avait entamée. Finalement, c'est grâce aux services qui l'ont accompagnée lors de cette formation qu'elle trouve des solutions. Elle reprend confiance en elle grâce à ce réseau d'éducatrices et d'apprenantes, qui la met en contact avec un service de l'aide à la jeunesse non mandaté (une AMO, qui suit désormais aussi son fils) et avec un service de logements de transition ; elle reprend sa formation délaissée et trouve un logement de transition pour prendre du recul dans sa relation de couple et se reconstruire.

LUCIE

Lucie a un parcours long mais constant dans l'aide à la jeunesse : placement en pouponnière de 4 à 6 ans, puis en SRG, dans le même service jusque sa majorité. Elle dit de ce service d'hébergement que c'est sa seconde famille.

Elle sait qu'elle pourra toujours aller demander un conseil, même si elle n'y va plus régulièrement. Elle a encore sa grand-mère sur qui elle peut compter en cas de coup dur mais qu'elle ne sollicitera qu'en dernier recours, car elle est âgée et n'a que peu de moyens. Elle a également un groupe d'amis très proches à l'université.

Lucie, même si elle n'a pas « voulu » préparer sa mise en autonomie parce qu'elle était « frustrée » de devoir quitter le SRG, se dit plutôt autonome.

Elle a vécu un an en kot à l'université, puis dans un studio, et enfin dans l'appartement qu'elle

partage avec sa sœur plus jeune.

Elle a bien compris comment fonctionne le système et n'a jamais eu de souci pour trouver un logement – elle explique qu'elle se présente au téléphone comme étudiante, et attend d'être en face-à-face pour dire qu'elle est au CPAS, tout en veillant à se présenter sous un jour positif. Elles vivent ainsi à deux, avec 400 euros d'allocations familiales de sa sœur et un RIS cohabitant d'environ 500 euros, le loyer plus les charges étant de 600 euros.

Lucie estime qu'elle a de la chance par rapport à d'autres parce qu'elle a des gens sur qui compter et que malgré tout elle se débrouille.

Au niveau scolaire, après deux échecs à l'université et l'envie d'abandonner, elle a décidé de s'accrocher et de recommencer une première année.

AUDE

Nous rencontrons Aude dans le service de l'aide à la jeunesse dans lequel elle a été hébergée durant de nombreuses années, avec sa sœur et ses frères, en zone rurale. Elle considère ce service comme sa famille. Elle a voulu quitter l'institution à 17 ans et demi, suite à un événement douloureux dans l'institution : le décès inopiné de la directrice, à qui elle était très attachée; elle estimait que l'ambiance était devenue lourde, que ce n'était plus comme avant. Elle est en autonomie dans un appartement géré dans le cadre d'une ASBL créée, à partir du service d'hébergement, pour les jeunes dans sa situation. Sa sœur habite l'appartement au-dessus.

Elle a repris des études dans un CEFA, en vente, et elle travaille dans deux magasins pour ses études. Elle est également en train de passer son permis.

Elle a eu un passage très difficile il y a quelques mois ; elle explique que c'est dur d'être seule. C'est le service d'hébergement et une éducatrice qui lui ont permis d'aller un peu mieux. Elle vient d'ailleurs régulièrement dire bonjour au service dont elle bénéficie toujours d'un suivi. Elle a aussi été touchée par le soutien de l'école, auquel elle ne s'attendait pas – ce qui par ailleurs la pousse à rester dans cette école alors qu'elle fait le constat que *la vente, c'est pas mon truc*.

JACQUES

Jacques habite avec sa compagne dans un appartement assez grand en périphérie d'une grande ville. Il a un parcours institutionnel dans l'aide à la jeunesse – SPJ, éloignement du milieu familial dans un SRG, puis mise en autonomie par un autre service.

Même s'il estime que le déclenchement par le PMS d'une procédure aide à la jeunesse suite aux « histoires racontées par sa sœur » a fait éclater la famille et leur a fait rater une jeunesse en famille, les institutions de l'aide à la jeunesse semblent avoir été un réel support pour lui : aussi bien au niveau de la prise en charge institutionnelle (notamment l'apprentissage de l'autonomie) que dans le support relationnel (il parle de deux éducateurs en particulier, l'un comme ayant fait office de « papa », l'autre comme un ami qu'il voit encore). A 16 ans, le service d'hébergement va le mettre en contact avec un service qui s'occupe de la mise en autonomie. Pendant un an, il sera suivi par les 2 services.

Malgré des passes difficiles (première expérience de la vie en autonomie et de la solitude dans un appartement minuscule, décrochage scolaire), il a toujours trouvé des moyens de rebondir et de s'en sortir. Il a eu recours à des combines, légales ou pas : il a travaillé au noir ; roulé en voiture sans permis (il s'est fait arrêter à 17 ans sans permis en reconduisant des copains saouls) ; trouvé des petits boulots assez rapidement malgré son absence de diplôme (il dit d'ailleurs que ça n'est pas nécessairement utile d'avoir un diplôme) ; ouvert un restaurant (projet éphémère et qui capotera vu un partenariat 'foireux'). Il s'intéresse à plein de choses et a différents projets – parrainage d'autres jeunes mis en autonomie, création d'une station radio.

Au moment où nous le rencontrons, il a 24 ans et il a trouvé un emploi stable.

JULIEN

Occupé à terminer sa scolarité, Julien a emménagé depuis 4 mois dans un studio.

Malgré le fait qu'il ait été suivi par un autre service lors de sa mise en autonomie, Julien garde avant tout contact avec l'institution où il a été hébergé pendant 9 ans, et où son frère se trouve encore – il sait que la porte est ouverte.

Il a de plus bénéficié d'un accompagnement préparatoire à sa mise en autonomie. Les jeunes avaient ce qu'il appelle des tests – des sortes de défis pour les familiariser avec le type de dilemmes qu'ils rencontreraient une fois en autonomie, au niveau notamment de la gestion du budget, des courses, etc.

Il estime qu'il a eu une bonne préparation avant le suivi en autonomie. L'entrée dans cette nouvelle étape a été longue, mais Julien n'a pas été découragé de ne pas trouver de logement directement ; il a vu les autres jeunes de l'institution, les plus grands, galérer pour trouver avant lui, donc il semble assez serein : c'est normal que ce soit long, ce n'est pas perdu d'avance.

Si la mise en autonomie lui a été fortement « suggérée » (vu son âge par rapport au reste du groupe, dont il était l'un des plus âgés), l'arrivée dans le logement a été pour lui « un bon moment » à souligner. Julien est assez content que celui qu'il a finalement trouvé, même s'il n'a pas toutes les qualités, ne soit pas trop éloigné de la région où il vivait déjà : il peut repasser dire bonjour au foyer, il a l'école et les amis dans les environs.

C'est aussi un des avantages du logement de pouvoir inviter ses amis s'il le souhaite.

La solitude n'est d'ailleurs pas le plus dur à gérer pour lui, mais bien l'organisation – dans son cas la gestion des courses, des repas et des obligations scolaires.

NADIA

Nous avons rencontré Nadia dans les locaux d'une AMO qu'elle fréquente encore souvent. Elle travaille dans l'horeca. Elle va bien quand nous la rencontrons, mais elle a traversé des moments très durs. Tout d'abord parce que, placée en SRG, elle a quitté sa famille à 12 ans pour ne plus y revenir. La violence y était telle que le placement fut un soulagement. Ensuite parce qu'elle s'est trouvée seule à 18 ans, face à la nécessité de s'assumer alors qu'elle n'était pas prête.

Elle a retardé cette échéance autant qu'elle a pu, tant elle lui faisait peur. Elle était bien trop jeune, estime-t-elle pour se trouver seule dans un appartement. Elle n'a pas tardé à se laisser aller, à négliger sa scolarité, à faire la fête avec des amis, avant de se rendre compte qu'elle ne pouvait pas continuer comme ça.

Elle relève qu'après avoir été soutenue comme elle l'a été, par le SAJ, le SPJ et par le SRG, tout s'arrête tragiquement dès 18 ans.

NATHALIA

Nathalia a été hébergée dans un SRG, qui, à la veille de sa majorité, l'encadre dans un processus de mise en autonomie. Elle estime que cela s'est très mal passé durant son hébergement et elle est très critique sur l'aide et le soutien que lui apportent les éducatrices et l'assistante sociale du SRG dans cette mise en autonomie.

Elle nous reçoit dans la cuisine commune de son habitation.

Elle explique que la vie y est difficile parce que les autres colocataires ne prennent pas soin du lieu.

Nathalia explique qu'elle a pu s'en sortir grâce à l'aide d'une ASBL privée qui soutient l'émancipation des jeunes en leur donnant le goût de la formation, qui favorise leur autonomie et qui met en place les conditions d'une insertion réussie dans le monde du travail.

A côté de cela, Nathalia s'accroche scolairement. Elle suit une formation de secrétaire en CEFA. Son stage, dans une grosse entreprise familiale de la région, se passe très bien. C'est un lieu où elle estime ne pas être réduite à son passé de jeune issue des services de l'AJ.

Au niveau familial, cela lui suffit de voir une fois par an ses parents au tribunal. Elle ne comprend pas que certains services aient malgré tout voulu maintenir ces liens. Ceux-ci ne sont plus nécessaires à ses yeux. Elle est contente d'avoir pu bénéficier de sa relation avec sa plus grande sœur, qui est et qui reste une ressource pour elle. Elle est inquiète pour son petit frère qui est en décrochage.

1.2. Les prises en charge suivantes ont été tout aussi précoces pour John, Ariel, Ben, Marie (2023) et Robin (2020) mais elles ont été nettement plus chahutées.

JOHN

John a été placé dès l'âge de 3 ans et demi. Son immaturité (dixit) lui vaut un séjour en IPPJ et le service qui l'avait accueilli refuse de le reprendre.

Il arrive au service auquel il se réfère en matière d'autonomie à l'âge de 13 ans. Il se dit très satisfait de l'éducation qu'il y reçoit et de la préparation à l'autonomie qui y est ménagée.

Cependant, de façon incompréhensible pour lui, son éducateur-référent lui refuse un suivi après le SRG. Son expérience de logement s'avère catastrophique, il s'estime exploité par le propriétaire de son appartement. Il se retrouve à la rue.

Le CPAS lui trouve un logement ; la mission régionale pour l'emploi, un travail temporaire et la MADDO l'aide à se remettre en ordre au niveau mutuelle par exemple.

Son contrat de travail n'est pas renouvelé ; il ne souhaite pas faire appel au CPAS et vit pendant deux mois *sur ses fonds*. Il retourne au CPAS par après malgré un manque d'envie qu'il exprime.

Il a peu d'amis, très peu de contacts avec sa famille hormis sa grand-mère paternelle. Il a demandé à ce que sa mère soit déchue de ses droits. Il recherche activement du travail : *Quand je travaillais, j'étais mieux. Ici, rester comme ça, ça me met dans le mal.*

ARIEL

Ariel a été placé à l'âge de 2 ans, ayant été maltraité par son beau-père de l'époque. Après un retour en famille, il subit de nouvelles violences de la part d'un autre beau-père.

Il fréquente plusieurs institutions puis arrive dans le service qui va le préparer à l'autonomie.

Il note qu'*il est difficile de laisser la famille chez soi et de rentrer au centre*. Il est très reconnaissant envers ses éducateurs qui lui ont beaucoup appris, *même s'ils savent que sur le coup on les déteste puisque c'est eux qui nous privent de notre famille*.

Il bénéficie d'un passage en kot appartenant au centre, en « pré-autonomie ».

Puis il doit trouver lui-même un logement tout en bénéficiant d'un suivi extérieur d'un éducateur, avant de devoir se débrouiller seul. Il éprouve une sensation de liberté dont il dit avoir exagérément profité, ne voyant pas les limites à s'imposer ; il abandonne ses études. Le « trop de règles » au centre fait place à une absence totale de règles.

Il a toutefois toujours pu bénéficier de l'aide de sa maman, qui reste sa personne de référence.

Il va être papa dans quelques mois et enchaîne les petits boulots.

Au cours de l'interview, il aura cette phrase révélatrice : *Quand vous parlez d'autonomie, vous parlez d'un suivi ?*

BEN

Ben a 22 ans au moment de l'interview. Il est entré dans l'aide à la jeunesse à 4 ans. Il fréquente un centre jusqu'à ses 12 ans ; quand il rentre de vacances, il apprend qu'il doit faire ses valises. Le service suivant ne lui convient pas du tout : manques répétitifs de cohérence, impression que les éducateurs *viennent seulement faire acte de présence*. Troisième institution à 16 ans, mise en pré-autonomie via une colocation où il se retrouve le plus souvent seul locataire. Il apprécie le suivi qu'il reçoit de l'équipe d'éducateurs, dont les suivis s'espacent de plus en plus, jusqu'à une fois par mois *pour rigoler plus qu'autre chose*. Il sait qu'il peut compter aussi sur sa déléguée, mais n'éprouve pas le besoin d'activer ce recours.

Il possède un point de comparaison puisqu'un de ses frères suit lui aussi un parcours de mise en autonomie dans une autre institution, *une institution de merde*. Il essaie d'aider son frère autant que possible. La gestion de l'argent, la nécessité de faire la part entre le nécessaire, l'utile et l'agréable lui a été difficile.

Il bénéficie d'un réseau d'amis dans lequel il a fait le tri, certains voulant juste profiter du « pécule de sortie » dont il a bénéficié à sa sortie du SRG à 18 ans.

Il a fini par décrocher un diplôme au CEFA. Après avoir enchaîné des contrats à durée déterminée comme maçon, il est occupé à monter sa propre société.

MARIE

Les parents de Marie sont sous l'emprise de la drogue, s'échangent des coups ; Marie a été placée à 16 mois, jusqu'à ses 18 ans, hormis une tentative de retour chez sa mère (à l'âge de 14 ans), qui ne s'est pas bien passée. Elle a connu cinq centres différents.

Marie regrette qu'au SAJ les entretiens soient systématiquement collectifs : elle estime avoir du mal à s'exprimer, n'avoir pas été écoutée – même si elle reconnaît une excellente relation avec sa déléguée.

C'est à sa demande qu'elle a pu bénéficier d'une préparation à l'autonomie. Elle est extrêmement satisfaite de cette préparation, tant en termes de méthodes que de résultats ; elle a 21 ans et est toujours en lien possible avec l'équipe d'éducateurs. Elle s'estime « autonome » depuis longtemps et la solitude ne lui pèse pas : deux facteurs qui ont dû jouer leur rôle. Elle a fait sienne une devise d'une éducatrice : *Si tu t'y intéresses, ça va aller tout seul*.

Suite à un conflit, son compagnon la met à la porte avec la fille qu'ils ont eue ensemble. Elle fréquente successivement deux maisons d'accueil ; elle se sent bien écoutée dans la deuxième.

Elle est de nouveau très bien entourée, notamment par la famille de son nouveau compagnon ; elle cherche un appartement puis se lancera dans le travail.

ROBIN

Le parcours de Robin est particulièrement chaotique. Orphelin très jeune de parents toxicomanes, il est ballotté de foyer en foyer, dans l'attente d'une famille d'accueil. Les projets d'accueil échouent tous les uns après les autres, et à l'adolescence, « il n'est plus aussi mignon », d'où on lui fait sentir que cette voie est sans issue. Il fait des séjours en IPPJ dès 12 ans. Il finit par se retrouver à la rue, à 15 ans ; il y retrouve ses frères aînés et s'adonne avec eux à divers délits. Il s'arrange pour obtenir le CPAS de rue. Il dit que s'il a trouvé le moyen de le faire, c'est en écoutant ses frères, qui ont toujours connu les galères, ce qui est une école de vie. Il n'a jamais pu se résoudre à faire la manche, par fierté, et commet donc des délits pour manger (mais *des vols dans les magasins, je vais pas taper une vieille pour un sac !*), ce qui le ramène plusieurs fois en IPPJ, *un peu les vacances, pour réfléchir à ma vie*. Il passe en France, revient en Belgique, égrène les abris de nuit et les séjours en IPPJ. Devenu majeur, il connaîtra aussi la prison. Pour lui, la rue c'est aussi la solidarité, une grande famille. Il souhaite d'ailleurs aider les plus jeunes qui sont dans sa situation.

2) LES TRAJECTOIRES MIXTES

Il s'agit de trajectoires avec des allées-venues entre des placements, des suivis en milieu de vie, des retours en famille. La longueur de ces parcours peut être plutôt précoce ou plus tardive. Il s'agit de Lizzie, Natasha, Antonin (2017), Elise, Laurent, Pierre (2023).

LIZZIE

Lizzie a un parcours institutionnel chaotique dans l'aide à la jeunesse : beaucoup de « centres » (hébergement) ; des retours en famille (mère, grand-père) qui se passent mal ; les AMO 24/24 ; la rue ; et l'hôpital.

Elle explique que le SPJ a estimé à un moment qu'ils ne pouvaient rien faire pour elle car elle « faisait tout foirer ». Après une tentative de suicide qui envoie Lizzie à l'hôpital, la déléguée finit par lui trouver une place en service d'hébergement d'urgence. Là, elle dit qu'elle est très bien prise en charge mais elle a un ultimatum : 40 jours pour trouver un appartement afin de continuer à être suivie dans sa mise en autonomie par un service qui fait partie de la même structure que le service d'hébergement.

C'est très difficile de trouver quelque chose pour se loger quand on est mineur, dépendant de l'aide à la jeunesse, sans garant et sans argent, dit-elle. Le service finit, en dernier recours, par la mettre en contact avec un propriétaire avec lequel ils travaillent parfois dans des cas d'urgence, tout en sachant qu'il est malhonnête. Ils lui disent que ça doit vraiment être temporaire, et qu'elle doit trouver autre chose.

Elle exprime toute la difficulté de se retrouver seule, sans argent (ou presque), dans un logement sinistre dans lequel elle a peur de ses voisins. L'avenir également lui fait peur, elle n'a pas de diplôme, elle est en train de chercher une formation.

Elle estime que les services qui ont été soutenant sont le service AMO qui l'accompagne et qu'elle connaît depuis très jeune, car elle venait y faire des activités ; et le service d'hébergement d'urgence et plus particulièrement une éducatrice qui continue à être présente quand elle en a besoin, malgré que ce soit en dehors de son cadre de travail.

NATASHA

Natasha nous reçoit chez elle, dans un bel immeuble d'un quartier populaire d'une grande ville. Avant d'arriver là, elle a beaucoup galéré et le répit n'est que provisoire puisque la maison sera vendue bientôt.

Elle a été placée très jeune en famille d'accueil ; à 15 ans ça a « pété » avec la famille d'accueil et elle a fait l'expérience de divers services de l'aide à la jeunesse ; il y aura aussi une tentative de retour en famille qui ne se passera pas bien.

Une fois majeure, elle vit provisoirement dans la famille de son petit ami mais la mère de celui-ci lui dit qu'elle doit se trouver un logement.

Elle est dirigée vers une AMO et rentre dans un de leurs projets de kot supervisé – elle n'y restera pas un an (durée maximale), car les éducateurs estiment qu'elle se débrouille très bien toute seule au niveau de l'autonomie et que ce serait bien de libérer la place pour quelqu'un qui en a plus besoin.

Elle va donc chercher des solutions mais sans revenu autre que le CPAS elle dit que dans cette ville c'est vraiment « l'enfer ». Elle va tenter une colocation avec une copine mais ça ne se passera pas très bien, puis elle se débrouillera en se logeant à droite à gauche, chez des copines, dans la famille de son copain, etc.

Elle a son diplôme de secondaire, mais ne peut poursuivre les études de photographie dont elle rêvait : trop cher. Elle se débrouille avec des petits boulots.

ANTONIN

Antonin est placé dès ses 9 ans en institution d'hébergement, et lors de ses 17 ans, ne souhaitant pas retourner chez son père, il prend le service au mot concernant l'autonomie qui lui est proposée. Malheureusement, il n'est pas prêt, c'est une période chahutée de sa vie, les complications de l'adolescence liées aux relations familiales tendues lui font « échouer la mise en autonomie », selon ses mots. Suite à ce qui est vécu comme un échec, il vit avec la famille de sa copine, puis, à 18 ans, le couple emménage dans ce qui sera son premier logement. A partir de là, il va déménager plusieurs fois, parfois sans avoir l'occasion de récupérer ses affaires.

Entre deux déménagements, Antonin revient chez son père, chez qui vit aussi sa petite sœur ; mais les relations conflictuelles qui ont motivé la mise en autonomie plutôt que le retour en famille à ses 17 ans sont toujours présentes – quand il séjourne chez son père c'est toujours au risque d'une explosion – et il peut se retrouver à la rue du jour au lendemain.

C'est son père qui prend contact avec le service AMO fréquenté quand il était plus jeune (et que fréquente actuellement sa sœur), ce qui l'amènera à entrer en contact avec le service qui l'a aidé dans son nouveau départ. Après un logement de transition, il vient de trouver une maison qui lui convient car non seulement elle a un loyer abordable, mais de plus il a lui-même travaillé à sa rénovation et elle se situe idéalement placée dans la région où vit sa famille.

Son regret est notamment la séquence de mise en autonomie qui s'est faite trop jeune et pour laquelle le service qui l'accompagnait à l'époque lui paraît avoir fait faux bond. Il a dû se constituer tout seul un paquet d'expériences concernant le budget, les propriétaires, les bons plans. Mais c'est en osant de nouveau demander de l'aide qu'il a pu trouver le service qui l'a accompagné six mois et où il a pu se poser un temps. Ce temps de pause lui a permis de reprendre une formation et de se recentrer sur d'autres dimensions que le logement pendant quelques mois.

Un des nerfs de l'autonomie pour lui est la gestion du budget.

ELISE

Les parents d'Elise se séparent quand elle a 8 ans. Sa mère se met en couple avec un pédophile, d'où interdiction de contacts ; elle vit chez son père et y subit de la maltraitance.

Elle est placée en conséquence dans une institution où elle restera 10 mois. Elle la décrit comme « punitive », en évoquant des coups.

Elle retourne chez son père, est harcelée à l'école où elle est considérée comme une « baraki ».

Elle n'est pas bien traitée dans sa famille : si tu ne bouges pas tes fesses, tu ne manges pas.

Elle est replacée dans une autre institution à 16 ans où elle fait l'expérience d'une pré-autonomie ; elle bénéficie de toutes sortes d'apprentissages fonctionnels et d'un suivi par une déléguée plusieurs fois par trimestre.

Elle arrête l'école et trouve un petit job.

Les contacts sont rompus avec sa mère et ils restent très difficiles avec son père, dont elle n'apprécie pas la nouvelle compagne.

Elle regrette amèrement que le SAJ ne soit pas davantage intervenu en termes de contrôle de ce qui se passait chez son père.

Elle entretient des contacts avec deux sœurs, notamment en essayant d'aider la cadette qui vit une expérience de pré-autonomie chaotique.

Dans son parcours, elle s'est endettée pour des « amies » avec qui elle a dû couper les ponts.

Elle a repris des études non sans angoisse, car elle a pleinement conscience que *sans diplôme on n'a aucune chance d'être engagée*.

Elle est en couple depuis 7 ans, a deux enfants, avec qui elle craint de reproduire ce qu'elle a elle-même subi.

LAURENT

Au moment de l'interview, Laurent vient de rompre avec sa copine chez qui il vit ; ils avaient un projet de couple et d'enfant, il ne comprend pas la raison de la rupture.

Laurent a été abandonné par ses parents quand il était tout petit, son père étant alcoolique et sa mère enchaînant les aventures.

Il vit en famille d'accueil chez sa marraine jusqu'à ses 13 ans ; malheureusement l'accueil prend fin pour des raisons de pauvreté. Après un bref essai de retour chez sa mère, où il subit de la violence par un de ses compagnons, sa grand-mère prend le relais, puis malheureusement décède. Il retourne chez sa marraine ; malade, elle lui enjoint d'accepter un placement dans un SRG où il restera un an et demi.

Il préfère rentrer chez sa mère plutôt que de se diriger vers une prise d'autonomie : vivre seul l'effraie.

A 16 ans il est quand même contraint de tenter l'expérience de l'autonomie ; il s'isole, compense par des prises d'alcool et de drogue.

De nombreuses épreuves le frappent : difficultés avec un propriétaire qui lui loue un appartement insalubre, arrêt des études imposé par le CEFA car il ne trouve pas de patron pour l'engager ; il a de mauvaises fréquentations ou en est victime (il prête plus de 400 euros à un « ami » qui disparaît sans laisser de trace). A 18 ans il peut encore bénéficier d'un suivi, mais à condition de prendre l'initiative d'appeler son éducatrice, ce qu'il ne fait pas. Il estime d'ailleurs que prendre son autonomie à 18 ans est impossible.

Des déboires sentimentaux le font replonger dans de mauvaises fréquentations et les difficultés : *pour les drogues, il n'y a pas d'ami.*

Il décroche un CDD de 4 mois qu'il ne déclare pas au CPAS faute d'information. Alors que son CDD est suivi d'un CDI, et qu'il le déclare, le CPAS le suspend pendant 5 ans et lui enjoint de rembourser les 4 mois perçus.

La rupture qu'il est occupé à vivre le pousse à se remettre en question ; il voudrait consulter un psychologue. Son manque d'emprise sur son existence fait qu'il conclut : *Je suis comme un spectateur de moi-même, un spectateur de ma vie.*

PIERRE

Pierre a 19 ans au moment de l'interview.

Des violences échangées entre ses parents font qu'il est placé à l'âge de 11 ans, d'abord dans un hôpital pendant un mois, faute de place. Puis il rejoint un SRG où il est hébergé pendant 3 ans.

Le travail effectué avec ses parents permet un retour chez eux, sans que la situation ait réellement changé. Pierre regrette le caractère collectif des entretiens au SAJ qui l'a empêché – par peur – de dire la réalité vécue à la maison.

Il rejoint à 17 ans un centre qui doit le préparer à l'autonomie.

Pour lui, l'expérience n'est pas concluante. Il regrette d'une part le manque de cohérence dans l'action des éducateurs et d'autre part estime que les apprentissages auxquels il a eu accès sont insuffisants tant en quantité qu'en diversité. Il abandonne l'école, personne n'étant là, dit-il, pour le motiver à s'accrocher ou l'obliger à faire l'effort.

Pour lui, *être lâché à 18 ans* sans suivi régulier relève de l'aberration.

Depuis, une asbl d'aide au logement a pris le relais et entreprend de lui dispenser les apprentissages dont il a besoin.

Il dit avoir pris une leçon de vie dans ses échecs, mais se demande s'il arrivera à rattraper son retard scolaire (il est en retard de 4 années et ne peut espérer décrocher un diplôme du secondaire qu'à 24 ans).

3) LES TRAJECTOIRES TARDIVES

Il s'agit des trajectoires où l'aide à la jeunesse apparaît tardivement, lors de l'adolescence, plus ou moins proche de l'âge de la majorité ; ces jeunes sont partis de chez eux (spontanément ou non) pour échapper à un environnement délétère, pour une mise en autonomie précoce, et qui ont eu recours principalement à des services non mandatés. Il s'agit de Janis, Bill, Lisa (2023), Christophe, Bryan (2017).

JANIS

Janis nous explique que c'est elle qui a décidé de partir de chez sa mère *pour son propre bien* ; elle a été aidée par une AMO. S'ensuivent de multiples placements de courte durée, faute de place : hôpitaux, services résidentiels d'urgence, chez une amie...

Elle finit pas pouvoir bénéficier de l'aide d'un service qui pratique la mise en autonomie. Après seulement un mois, elle sera envoyée dans un appartement en colocation. Les relations sont mauvaises avec son éducatrice référente, elle s'estime non écoutée dans ses ressentis ; elle se dit accusée de simuler des malaises ; elle doit s'appuyer sur des hôpitaux et finalement sur sa mère, malgré les difficultés qui traversent leur relation.

Elle partage les savoirs qu'elle a acquis avec d'autres jeunes via un réseau social. Elle a coupé les ponts avec tous ses éducateurs et a décidé de changer de prénom.

Elle estime ne pouvoir compter que sur elle-même : *la personne qui sera toujours là pour toi, c'est toi-même.*

BILL

Bill a 18 ans au moment de l'interview.

Il a décidé de partir de chez lui, *n'y sentant pas la sécurité.*

Il a sollicité une MADO, qui tente une conciliation avec la famille, sans succès ; le service l'oriente alors vers le SAJ.

Une place dans un service qui prépare à l'autonomie lui est trouvée.

Il a du mal à s'adapter au « trop de règles » imposées par le service.

Il estime y avoir appris beaucoup de choses mais regrette que les éducateurs *ne comprennent pas la situation des jeunes ; ils ne veulent pas le savoir.*

Le service *le laisse tomber, n'étant pas payé pour l'accompagner au-delà de l'âge de 18 ans.*

Il re-sollicite la MADO qui l'aide à trouver un petit job ; il reçoit une aide complémentaire du CPAS. Il va entamer une 7^{ème} professionnelle.

LISA

Lisa habitait chez ses parents avec ses frères et sœurs. Elle est la cadette. Un de ses frères est décédé il y a quelques années. Sa famille est d'origine étrangère.

Vers 15-16 ans, un de ses frères a commencé à la frapper sans qu'il n'y ait de réaction de la part de ses parents. Elle prend donc la décision de quitter l'habitation familiale dès qu'elle le pourra, c'est-à-dire à sa majorité : « pour être sûre qu'ils n'aient plus rien à dire ».

Elle explique qu'il ne s'agit pas d'un coup de tête mais d'une décision mûrement réfléchie, elle préfère également ne pas demander de l'aide car elle sait qu'en faisant appel à un service, il essaierait de régler le problème au sein de la famille, ce qu'elle estime impossible.

Le jour de ses 18 ans, elle quitte l'appartement familial avec un minimum de bagages.

Le lieu prévu au départ pour son hébergement (un internat) ne permettant pas d'assurer sa sécurité

suite aux menaces d'un de ses frères au sein de l'école, elle finira par arriver dans une maison d'accueil ; elle s'y sentira très mal, ne se reconnaissant pas dans les femmes présentes qui sont plus âgées, avec des enfants, des problématiques de violences conjugales, de drogue, d'alcool. L'institution lui apportera très peu de soutien, que ce soit au niveau psychologique ou dans ses démarches administratives, hormis l'inscription au CPAS que le centre fera à sa place « pour toucher le loyer de sa chambre ».

Elle trouvera un appartement via la communauté d'origine de ses parents, ce qui la mettra dans une position inconfortable.

Après 2 mois au centre d'accueil, elle va donc « emménager » dans son appartement – elle n'a rien – un matelas par terre, pas de frigo, pas de taque électrique, pas de divan... Elle n'est suivie par aucun service hormis le CPAS de la commune de ses parents vu qu'elle est toujours domiciliée là-bas.

Elle ne connaît rien à l'autonomie vu que tout était fait par ses parents (administratif, gestion financière, cuisine, ménage...).

Elle continuera malgré tout l'école, en ratant une année à cause notamment de problèmes de santé divers et d'une dépression. Elle devra aller au tribunal pour réclamer ses allocations familiales, fera un boulot en noir afin de s'en sortir financièrement tout en essayant de poursuivre l'école ; elle subira des pressions de diverses personnes appartenant à la communauté de ses parents, vivra dans la peur que sa famille la retrouve et tout cela sans l'appui d'aucun service, hormis le soutien du service AMO qu'elle connaîtra grâce à une copine d'école. Elle estime qu'ils ont été très soutenant et que c'est grâce à eux qu'elle a pu s'en sortir.

Elle a pu aussi trouver une écoute chez son médecin traitant dans une maison médicale.

Elle termine maintenant ses études d'auxiliaire familiale mais souhaiterait poursuivre des études supérieures.

Elle estime qu'on ne peut compter que sur soi-même : ni sur sa famille (de par son expérience) ; ni sur les amis qui ne sont plus là quand on est le plus en difficulté.

CHRISTOPHE

Ayant vécu chez son père après la séparation de ses parents quand il était très jeune, Christophe regrette le comportement de son père et la relation qu'ils ont. Éloigné systématiquement de sa mère, il ne la redécouvre que récemment. Il faisait l'objet d'une prise en charge par une AMO quand il était en primaire mais il semble que l'intervention du service ait durci le conflit parental. La situation se dégrade et après une prise en charge par le SAJ puis par le SPJ, sa mère préfère se retirer du conflit, ce qui est vécu par Christophe comme un certain abandon.

Finalement, il se retrouve vers ses 15 ans en situation de rue, fuyant le foyer de son père.

A ce moment-là, il est preneur d'une admission dans un service d'hébergement de l'aide à la jeunesse, mais après quelques mois ça ne se passe pas bien. Il ne se sent pas prêt pour la mise en autonomie qui lui est proposée, quitte l'institution après un incident et retourne en rue. Il y entretient des mauvaises fréquentations.

L'AMO qui l'a suivi dans son enfance le met en relation avec un service de mise en autonomie avec qui ça se passe très bien : après plus d'un an en rue, Christophe pourra préparer sa mise en autonomie grâce à l'aide de ce service et grâce à l'aide d'un ami qui vit déjà en autonomie, après avoir connu l'abandon et la rue, et qui l'a hébergé quelque temps. C'est cette combinaison qui lui permet de s'accrocher. « Surveillé » à moitié par la propriétaire de la maison dans laquelle ils partagent un logement, et par le service qui vient faire des visites de temps en temps, il lui semble que ces premiers pas dans cette autonomie-là ont été importants pour ne pas trop vite (re)tomber dans les mauvaises fréquentations.

Il explique également que la séquence de son passage à la majorité a été très bien préparée, car il a été accompagné au CPAS qui avait été contacté préalablement et avait préparé son dossier.

BRYAN

Bryan estime que son parcours en autonomie commence à ses 10 ans, quand il partait travailler avec son père le week-end parce qu'il se sentait inutile à l'école. À 15 ans, il s'inscrit dans un CEFA en menuiserie qui lui promet d'arriver à une autonomie financière et de pouvoir s'installer. Il espérait donc pouvoir quitter le logement familial à 18 ans, vers la fin de ses études, et s'y préparait, mais il perd le soutien de l'entrepreneur chez qui il faisait ses stages juste avant la fin de ceux-ci, pour cause de faillite.

Avant cette déconvenue, il est donc déjà en recherche de logement, mais le logement qui lui est proposé alors se trouve très excentré et, sans moyen de déplacement, il risque de ne plus pouvoir tenir son emploi, et donc ne plus pouvoir subvenir au logement ; il refuse donc en attendant d'autres propositions, mais on lui fait comprendre à l'époque qu'il ne pourra pas refuser la deuxième proposition qui lui sera faite sous peine de ne plus pouvoir bénéficier de l'aide de l'AIS. Ses parents étant séparés, Bryan est domicilié chez son père, mais celui-ci laisse son logement à l'abandon et prévoit d'y renoncer. Bryan ne peut accéder au CPAS car l'état d'abandon du logement est flagrant, et il n'a pas accès au CPAS de rue car il ne peut pas rester longtemps au même endroit. Cependant, s'il vit chez des amis, il vit parfois aussi chez sa mère. Or, récemment, des proches de sa mère lui ont conseillé de le mettre en demeure de quitter son domicile, ce que feront ses avocats : il ne pourra maintenant plus retourner chez elle.

Suite à la faillite de l'entrepreneur chez qui il travaillait, il s'est vu refuser l'accès au chômage car il n'avait pas assez de jours de travail reconnus.

Il sera bientôt reconnu comme sans domicile fixe du fait de l'abandon total du logement par son père ; mais les relations qu'il a avec le CPAS lui semblent teintées négativement de par les relations conflictuelles que son père a entretenues avec les travailleurs du CPAS de la région.

Il espère que les différentes démarches mises en place vont l'aider à s'en sortir, mais il est découragé : le manque d'information, la longueur de l'attente alors qu'il est déjà sans domicile depuis deux ans, les conditions qui lui sont imposées de se séparer d'un animal de compagnie ne lui font pas voir l'avenir positivement.

Néanmoins il a su mobiliser deux réseaux autour de lui : une connaissance qui travaille à la société de logement de la région et un éducateur de l'AMO qu'il a fréquentée enfant et qui l'accompagne dans ses démarches, notamment auprès du CPAS. Il nous confie que cet accompagnement est ce qui lui permet de continuer à avancer, sinon il baisserait les bras.

Le sentiment général de Bryan est qu'on l'a laissé tomber et qu'on le pousse à devoir se mettre en danger et dans l'illégalité soit pour s'en sortir (avec une grosse bêtise) soit pour pouvoir passer un nuit au sec en prison (avec une petite bêtise) ; ce qui le retient de ces *solutions radicales qui l'aideraient au moins* c'est son amour-propre.

DEUXIÈME PARTIE

DEUX SCHÈMES DE COMPRÉHENSION DES DIMENSIONS DE L'AUTONOMIE PARTIELLEMENT CONTRAINTE

Le premier enseignement que nous apportent ces témoignages est que les mêmes éléments sont déterminants de manière récurrente dans les parcours des jeunes. Entre les premiers témoignages, de 2017, et les derniers, de 2023, les mêmes embûches se dressent sur la route des jeunes, même si elles sont dépassées diversement.

Afin de mieux les appréhender, nous nous aiderons de deux schèmes de compréhension : les travaux de Robert Castel et ceux de Deleuze et Guattari.

1) LES TRAJECTOIRES – ROBERT CASTEL

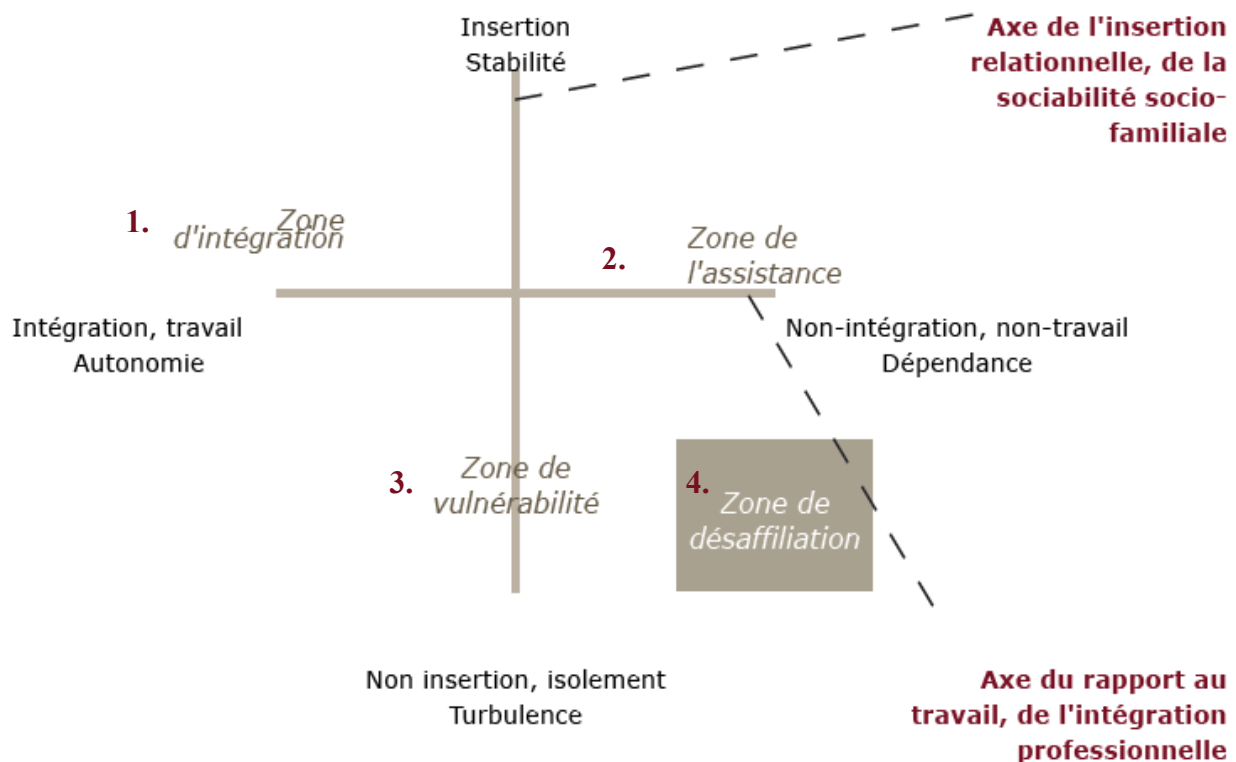
Les travaux de Robert Castel sont particulièrement pertinents pour prendre du recul sur les éléments constitutifs des trajectoires singulières de jeunes mis en autonomie.

Castel met en effet en avant deux axes sur lesquels peuvent se distribuer des positions sociales.

Sur l'axe des ressources matérielles, qu'il appelle celui de l'intégration, nous pouvons avoir d'un côté la pleine rencontre des droits économiques (travail librement choisi, statut sûr et rémunération à tout le moins correcte) ou, à l'opposé, la privation de ressources (par exemple une période de sanction avec suspension des revenus de remplacement ou une période transitoire imposée jusqu'à l'obtention du droit à une allocation) ; entre ces deux extrêmes, toutes sortes de situations intermédiaires existent évidemment (comme le travail intérimaire, le travail à temps partiel contraint, etc.). Cet axe des ressources a bien entendu toute son importance lors du passage à la majorité : il va s'agir de trouver de quoi vivre, se loger, se nourrir, se déplacer, trouver un emploi, etc.

L'autre axe décrit par Castel est celui de l'insertion, qui désigne des ressources de soutien et de solidarité, qui sont socio-familiales ; nous avons ainsi les situations où une forte solidarité familiale assure par exemple la transition et la préparation ; à l'inverse, se rencontrent des situations d'isolement, voire de stigmatisation (où l'on est retranché en quelque sorte de l'univers des semblables, rejeté dans l'anormalité). L'autonomie contrainte est une situation intermédiaire entre ces deux opposés, correspondant à une position peu favorable : la solidarité familiale est très compromise si ce n'est rompue, puisque l'aide à la jeunesse est intervenue dans ces situations, que ce soit dans l'aide négociée ou l'aide contrainte ; l'absence de solidarités de proximité (pairs, voisinage) est souvent le lot de ces jeunes majeurs, voire la solitude : les jeunes qui ont été hébergés de longues années en services résidentiels ont eu l'habitude dans la collectivité de côtoyer du monde (éducateurs, autres jeunes avec qui il partagent le gîte et le couvert) et se retrouvent brusquement beaucoup plus seuls. Cette solitude est parfois teintée de stigmatisation (« jeune en décrochage dépendant du CPAS »), ce qui les retranche des individus considérés comme fiables (par exemple pour un bailleur).

Les positions sociales qui se distribuent autour de ces deux axes sont les suivantes.



1. Lorsque les positions sur les deux axes sont positives, les individus se trouvent dans la zone de l'intégration, dotés de ressources suffisantes et de supports socio-familiaux diversifiés et fiables.
2. Lorsque des situations de fragilité sur l'axe de l'intégration sont compensées par des solidarités socio-familiales, nous avons affaire à ce que Castel appelle une zone d'assistance (dénuée dans sa pensée de toute connotation négative, comme cela peut être le cas dans la société, malheureusement, lorsqu'on évoque par exemple des « personnes qui se complaisent dans un statut d'assistés »).
3. Lorsque des situations peu favorables dans les deux axes se cumulent, on entre dans une zone de vulnérabilité.
4. Si les situations sont dégradées dans les deux axes cumulés, Castel parlera de désaffiliation ou de désassociation : on ne vit plus guère, en quelque sorte, en association avec d'autres.

Les trajectoires des jeunes que nous avons rencontrés lors des divers projets que nous avons évoqués illustrent les situations de vulnérabilité, en évoquant des fragilisations économiques et/ou une absence de liens de solidarité ou une rupture momentanée de ceux-ci.

Dans plusieurs de nos travaux⁵, nous avons montré que les deux axes décrits par Castel interféraient l'un avec l'autre, se co-produisaient en provoquant des effets sur les trajectoires des individus : une fragilité sur un des axes en engendre sur l'autre, dans un engrenage difficile à enrayer. Mais inversement, une amélioration sur l'un de ces axes en produit sur l'autre également.

⁵ Notamment Christine Mahy et Jean Blairon (dir), *Politiques sociales et violence symbolique. La situation des « NEET »*, Éditions Academia-Lharmattan, Louvain-la-Neuve, 2017.

Les témoignages des jeunes montrent la réversibilité des situations

UNE SITUATION FAVORABLE PEUT SE DÉGRADER.

Ainsi de Marie, qui vit bien son expérience d'autonomie jusqu'à une rupture avec son compagnon : elle se retrouve en maison d'accueil avec leur fille.

Déborah, dont la mise en autonomie a bien démarré, vit des conflits avec les propriétaires ou les colocataires de ses différents logements, qu'elle finit toujours par quitter ; enceinte, elle est obligée de retourner chez sa mère, avec qui cela ne se passe pas bien. Même échec de remise en ménage avec le père de son enfant, qui l'oblige à abandonner sa formation.

Aude, pour qui, techniquement, la mise en autonomie a été optimale (elle obtient un logement géré par une asbl parallèle à son SRG) déprime, n'arrivant pas à gérer la solitude.

INVERSEMENT, LA SITUATION PEUT AUSSI SE RENVERSER.

Ainsi de Sindy, qui constate elle-même l'importance d'un bon réseau qui s'est reconstitué, d'un bon entourage, ce qui lui permet d'envisager une carrière comme indépendante.

Jacques, quant à lui, s'isole dans son logement, « descend à la place de monter », décroche de l'école, puis a la chance de bénéficier du soutien d'un éducateur qui est devenu « un vrai papa » pour lui et qui le remet sur les rails.

LES TRAJECTOIRES PEUVENT AINSI DIFFÉRER CONSIDÉRABLEMENT – ENTRE ELLES ET À L'INTÉRIEUR D'ELLES.

Pour Pierre, à l'inverse de Sindy, l'autonomie est vécue comme un abandon : *être lâché à 18 ans* lui paraît une aberration, c'est beaucoup trop tôt. Il a abandonné l'école, personne n'étant là, dit-il, pour le motiver à s'accrocher ou l'obliger à faire un effort.

Lizzie, morte de peur, a tout fait pour retarder l'échéance fatidique et trouve que *se tracasser comme ça aussi jeune, et des fois se mettre dans des situations comme ça aussi jeune, et avoir du mal à faire ci ou faire ça quand tu es jeune comme ça, je trouve que ce n'est pas normal, ce n'est pas logique, enfin je ne trouve pas ça normal (...)* C'est de la non-assistance à personne en danger.

Bryan au contraire espérait une autonomie que sa débrouillardise depuis son jeune âge lui promettait « simple » ; mais la malchance ne lui a offert que des enchaînements de problèmes.

SUR LE PLAN DES RESSOURCES (DE L'AXE DE L'INTÉGRATION), LE LIEN ENTRE SCOLARITÉ RÉUSSIE OU RATÉE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EST PATENT.

Ben a fini par décrocher un diplôme au CEFA et est occupé à monter sa propre société après avoir « remonté la pente » via une série de contrats temporaires.

Elise reprend des études non sans angoisse : *sans diplôme on n'a aucune chance d'être engagée.*

Pierre n'est pas sûr de rattraper son retard scolaire (alors même que sa situation commence à se stabiliser).

Nadia, mise en autonomie alors qu'elle n'avait pas encore son CESS, déclare *Hé bien moi, j'ai chuté. A un moment j'ai arrêté l'école et tout ça parce que tu n'as pas le choix, tu te dis soit je continue l'école, soit je travaille.* C'est plus tard que l'abandon de la scolarité se fera sentir financièrement.

Pour plus d'un jeune, le souhait de continuer ou reprendre des études est entravé par la nécessité de se procurer des revenus. Sans diplôme, Lizzie se cherche une formation, dans l'incertitude de l'avenir. Natasha est condamnée aux petits boulots, n'ayant qu'un CESS peu prometteur et pas de moyens de se payer les études de photo dont elle rêve. Lisa s'est résolue à un travail au noir pour continuer ses études, alors qu'elle a raté une année à cause de sa dépression.

ON MESURE AUSSI L'IMPACT DE DÉSTABILISATION GÉNÉRALISÉE QUE PEUT PRODUIRE UNE MESURE D'ORDRE ÉCONOMIQUE :

- le non renouvellement de contrat à durée déterminée de John ;
- le statut de cohabitante qui frappe Sindy ;
- la suspension des allocations par le CPAS qui déstabilise complètement Laurent qui a commis en toute bonne foi une omission d'information vers son assistante sociale (et qui avait dû abandonner ses études en CEFA faute d'avoir trouvé un patron) ;
- le cercle vicieux qui semble vouloir devenir perpétuel pour Bryan: le logement qu'on lui propose alors qu'il travaille en CEFA pour un patron est mal situé, il le refuse donc pour être sûr d'être au travail à temps ; le patron fait faillite, causant la fin des études de Bryan ; il n'a pas assez de jours de travail et n'a pas droit au chômage ; il est domicilié chez son père mais il s'agit d'un logement inoccupé, ce qui lui vaudra d'être déclaré SDF. Les mauvaises relations de son père avec le CPAS « déteignent » sur lui. Il pense à commettre un mauvais coup pour *se retrouver en prison et être bien*;
- sirènes qu'a écoutées Robin.

PARFOIS, UNE FENÊTRE S'OFFRE AUX JEUNES : Antonin, en trouvant un logement de transition, peut enfin se consacrer à une formation, espérant un nouveau départ.

La difficulté de ces trajectoires, la fragilité des situations qui, certes peuvent se « retourner », mais aussi rapidement se dégrader, avec des conséquences en chaîne entre les deux axes, est particulièrement illustrée par la position occupée par Ariel : il a abandonné ses études à un moment de sa trajectoire ; il va être papa dans quelques mois et enchaîne les petits boulots – on peut se demander ce qui, de sa stabilisation socio-familiale ou de la position peu favorable sur l'axe des ressources, va finalement l'emporter.

2) LIMITE ET SEUIL, DÉTERRITORIALISATION ET RETERRITORIALISATION – GILLES DELEUZE ET FÉLIX GUATTARI

Nous devons notre deuxième schème réflexif à Gilles Deleuze et Félix Guattari, qui ont mis en avant la différence conceptuelle fondamentale entre limite et seuil ; « la limite désignant le pénultième, qui marque un recommencement nécessaire, et le seuil l'ultime qui marque un changement inévitable »⁶.

Si les deux auteurs réfèrent ce concept à l'histoire universelle, il est totalement pertinent aussi pour les histoires singulières. D'ailleurs, Deleuze l'illustre souvent par l'exemple de l'alcoolique :

*l'alcoolique a une vision subjective de ce qu'il peut supporter. Ce qu'il peut supporter c'est précisément la limite en fonction de laquelle, selon lui, il pourra recommencer... Mais au-delà de cette limite, il y a encore un seuil qui le ferait changer d'agencement.*⁷

Il précise cette notion dans son abécédaire réalisé avec Claire Parnet :

Et le dernier (verre), ça veut dire quoi, ça veut dire qu'il ne peut pas supporter d'en boire plus ce jour-là, c'est le dernier qui lui permettra de recommencer le lendemain. Parce que (...) s'il dépasse le dernier dans son pouvoir pour arriver au dernier qui excède son pouvoir, il s'écroule, à ce moment-là il est foutu. Bon, il va à l'hôpital ou bien il faut qu'il change d'habitude, il faut qu'il change d'agencement. Si bien que quand il dit « le dernier verre », ce n'est pas le dernier,

6 Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie*. Mille plateaux, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 346.

7 *Ibidem*, p. 348.

c'est l'avant-dernier; il est à la recherche de l'avant-dernier. En d'autres termes, il y a un mot merveilleux pour dire l'avant-dernier je crois, c'est pénultième ; il ne cherche pas le dernier verre, il cherche le verre pénultième ; pas l'ultime, parce que l'ultime le mettrait hors de son agencement, et le pénultième c'est le dernier avant le recommencement le lendemain. Donc je peux dire d'un alcoolique que c'est celui qui dit et qui ne cesse de dire « Allez,... » - (c'est ça qu'on entend dans les cafés, c'est tellement joyeux les compagnies d'alcooliques, alors dans les cafés on ne se lasse pas de les écouter) - c'est celui qui dit toujours « Allez, c'est le dernier », et le dernier ça varie d'après chacun et le dernier c'est l'avant-dernier.

- (Claire Parnet - Et c'est celui qui dit aussi « j'arrête demain » ?)

- (Gilles Deleuze) Non, il ne dit pas « j'arrête demain », il dit « j'arrête aujourd'hui » pour pouvoir recommencer demain.⁸

Changer d'agencement, cela signifie se déterritorialiser pour se reterritorialiser ailleurs. Quitter une situation connue, arpentée, aux contours nets, pour aller vers une autre, beaucoup plus incertaine que celle qui est en notre pouvoir, non parce qu'elle est incertaine ou délétère en soi, mais parce qu'elle est inconnue. Pour l'alcoolique, changer d'agencement, c'est se faire soigner, arrêter de boire, franchir le seuil de déterritorialisation ; ou choisir de ne pas se déterritorialiser (continuer à boire) et aller vers la maladie et la mort. Ne pas changer d'agencement, c'est faire durer le moment « pénultième ». Changer d'agencement, c'est choisir « l'ultime ».

Il nous semble que ces concepts résonnent dans les discours des jeunes rencontrés.

La limite, c'est la fin de la prise en charge ; le seuil, c'est le couperet du passage à l'âge adulte. Si ces deux concepts semblent très proches, y compris au niveau temporel (en fait, la veille et le jour anniversaire des 18 ans séparent la limite du seuil), psychologiquement il y a un monde de différence : le passage du connu à l'inconnu, du maîtrisé (même mal, même détestable) à l'insaisissable (même désiré), du protégé à l'exposé. C'est le saut dans le vide, le grand plongeon, ou tournant, on ne sait pas. Notons que ce processus est, malheureusement, trop souvent, celui suivi (ne disons pas « choisi ») par les femmes battues, qui retournent chez leur bourreau, tant la peur de l'inconnu les impuissante. Ne négligeons pas ce facteur essentiel dans le chef de ces jeunes qui ont eu des vies explosées : on sait ce qu'on a, on ne sait pas ce qu'on aura. Et toutes les préparations « théoriques » ne suffisent pas complètement. « Connaître » est une chose, « savoir » en est déjà une autre issue d'une expérimentation, et enfin « maîtriser » est le résultat d'un long parcours.

Reprenons les trois types de trajectoires que nous avons identifiées.

1 / Pour les trajectoires à la fois précoces et longues, les jeunes ont donc une « carrière » importante dans la zone d'assistance. Ces huit jeunes ont eu un parcours précoce, long, relativement stable dans des services d'hébergement dont ils n'ont pas changé jusqu'au moment de l'âge de l'autonomie. Pour certains, comme Sindy, cette stabilité est un support solide pour la préparation à l'autonomie, qui se fait dans ce qu'elle ressent comme une continuité protégée, exempte de heurs trop importants. Julien lui aussi vit ce passage sereinement, ça a été « un bon moment » pour lui, même si les difficultés étaient là. Quant à Nathalia, sa mise en autonomie lui inspire autant de critiques que sa vie en hébergement ; visiblement, les relations n'étaient pas au beau fixe avec ses éducateurs, et ne le sont toujours pas. Cela n'empêche pas un parcours qui ne s'annonce pas mauvais, au niveau scolaire notamment. C'est ce niveau qui lui permet un ancrage qui continue.

Ces trois jeunes ont donc bien appréhendé le moment où il s'agissait de franchir la limite pour passer un seuil, de passer du pénultième à l'ultime. Et le parcours de Nathalia montre que ce n'est pas nécessairement un « long fleuve tranquille » qui y mène.

⁸ Gilles Deleuze et Claire Parnet, *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*, réalisation Pierre-André Boutang, Production Sodaperaga 1988, Lettre « A comme alcool ».

Pour d'autres, cette stabilité relative est difficile, voire impossible à quitter au moment de l'autonomie. Ayant vécu le service d'hébergement comme une seconde famille, si ce n'est comme la seule pour celles et ceux qui n'ont que peu (ou plus) de contact avec leur famille d'origine, la mise en autonomie est un véritable crève-cœur. Lucie, Aude, Nadia, l'ont vécu durement. La solitude est difficile à vivre quand on a vécu des années au milieu d'une quinzaine d'enfants et de jeunes, avec des éducateurs. Lucie procrastine autant qu'elle peut : *C'était peur de quitter cette famille que j'avais pendant 12 ans, j'avais peur des responsabilités : « merde, Lucie, t'as 18 ans, tu vas devoir gérer ça, ça, ça et ça, le loyer, les charges, les autres factures, tu vas devoir prendre ta vie en main toi-même », et ça me faisait vraiment peur.* Cependant, Lucie est futée, elle a bien compris qu'elle devait gommer le stigmate « jeune sortie de l'aide à la jeunesse », et bluffe de manière très convaincante auprès des propriétaires en se faisant passer pour une étudiante – ce qu'elle est plus ou moins par ailleurs.

Nadia vit ce passage comme un nouvel abandon : *Et puis au niveau de se sentir seule, enfin, vu que j'avais déjà été abandonnée plusieurs fois, je me suis sentie comme réabandonnée, donc c'était délicat.* Aude, même si elle a été très soutenue, ne connaît pas d'autres institutions que le service d'hébergement auquel elle pourrait faire appel en cas de problème quel qu'il soit. Seule dans son appartement, même avec sa sœur à l'étage au-dessus, elle « flippe » en « écoutant le silence » (pas de cris, de pleurs, de chuchotements, de rires étouffés, de toux, de va-et-vient nocturnes vers les toilettes,...). Quand on lui demande pour combien de temps encore elle pensait avoir besoin du service, elle répond laconiquement : *Longtemps...*

Pour d'autres jeunes, le passage à l'autonomie, même très bien préparé, à la grande satisfaction de leurs bénéficiaires, a donné lieu à un moment de « trou noir ». Jacques, très bien entouré et élogieux sur deux de ses éducateurs, a connu un moment difficile où il s'est un peu laissé aller, avant de rebondir.

Pour ces jeunes, la préparation, même très soignée, à l'autonomie, c'est **le moment pénultième**, celui qu'on va tenter de faire durer en disant « allez, c'est le dernier ». **L'ultime**, on le redoute, même si on le désire et qu'on en rêve jusqu'au fantasme, paradoxalement, pour les travailleurs, c'est parfois quand on a fait un très bon travail avec les jeunes durant des années que ce pénultième moment si bien préparé solde un relatif échec du passage du seuil.

2 / D'autres trajectoires dans l'aide à la jeunesse, tout aussi précoces que les précédentes, se sont révélées moins linéaires, plus chahutées. Ces jeunes ont « voyagé » de la zone d'assistance à la zone de vulnérabilité (voire de désaffiliation), avec pour certains des allers-retours qui brouillent totalement les frontières. Où est la *limite*, où est le *seuil*, quand tout change sans cesse ?

Ainsi de John, qui a fait un détour en IPPJ, et a connu plusieurs services résidentiels. Alors qu'il avait été bien préparé à la mise en autonomie dans son dernier SRG (enfin un épisode plus solide), son éducateur le lâche de manière incompréhensible pour lui, d'autant qu'il lui avait dit qu'il serait là. Le moment de la *limite* n'a pas, dans son chef, été intégré nettement, le *seuil* se présente comme un gouffre. Il fera un passage à la rue avant de pouvoir rebondir.

Ariel, lui aussi, fréquente plusieurs centres ; cependant, bien préparé, lui aussi, à la mise en autonomie dans le dernier service fréquenté, il décrit cependant sa première expérience de la vie d'adulte comme le fait *de se retrouver seul face au monde*.

Même type d'expérience pour Ben, qui a bien du mal à gérer l'argent et les faux amis, avant de se stabiliser. Les dimensions du passage du seuil sont tellement multiples et s'entremêlent tellement que la reterritorialisation en est mise à mal.

A contrario, Marie, bien qu'ayant connu cinq SRG, s'en est très bien tirée en autonomie, jusqu'au moment où son compagnon la met dehors avec leur fille. L'agencement qui se montrait clément au moment du premier seuil se délite brutalement, la précipitant dans un nouveau seuil. Un troisième sera reconstruit avec une nouvelle famille, solide cette fois, avec un nouveau compagnon. L'horizon s'éclaire, elle envisage l'avenir non seulement sereinement, mais avec détermination.

Robin a le parcours le plus chaotique, qui l'a conduit à la rue très jeune ; pour lui, l'autonomie, c'est ça : la rue, sa dureté, ses dangers, mais aussi la grande famille de la rue. Mais il sait aussi qu'à 18 ans, *C'est la majorité, c'est la prison, c'est plus le monde d'enfant, c'est tout autre chose, c'est quelque chose d'autre, c'est pas pareil, c'est un autre monde, c'est entre la période j'ai envie de dire des Bisounours et après la période du travail et de la correction, un pas de travers c'est voilà, c'est un autre monde, et voilà, l'enfance c'est les cartoons, et après c'est autre chose.* Difficile de décrire plus clairement, au travers de cette litanie déclamée précipitamment, les dimensions du seuil « majorité », alors même que Robin a déjà vécu bien des seuils auparavant.

3 / Pour les jeunes rencontrés qui ont un parcours mixte, avec des allées-venues entre des placements, des suivis en milieu de vie, des retours en famille, c'est le règne du chaos qui est le plus fréquent. Les *limites* sont totalement brouillées, les *seuils* se présentent de manière anarchique. Tout s'entremêle ; les placements se succèdent, les retours en famille échouent la plupart du temps, nécessitant un nouveau placement ; le passage à l'autonomie, dans ces conditions, est encore plus compliqué. Le retour en famille, faute de mieux, ne se passe pas mieux que durant le placement pour Laurent. Les familles des petits copains ou copines sont sollicitées pour Antonin et Natasha, ce qui ne peut avoir qu'un temps, et très vite gâcher des relations d'abord positives; le *seuil* n'est pas franchi, *il recule*. Pour Elise, la fratrie est à la fois source d'aide ou objet d'aide (pour sa petite sœur qui vit une expérience d'autonomie difficile).

La scolarité, garante même précaire sur l'axe de l'intégration, a été chaotique aussi pour plusieurs et « raccrocher les wagons » est fort aléatoire : la *limite* a été franchie, mais il n'y a pas de *seuil* positif en vue de ce côté : ce qui est perdu est perdu.

Les contacts qui permettent enfin les bonnes connexions (pour trouver un logement, du travail, un soutien) relèvent souvent du hasard, arrivent parfois par là où on ne les attendait pas, et ne viennent pas de là où on aurait pu les attendre.

4 / Cette dernière remarque vaut également dans le cas des parcours de jeunes qui ont quitté le domicile familial. Ce qui les a poussé hors de chez eux peut être la violence (comme pour Lisa qui fuit ses frères ou Bill qui se sent en insécurité chez lui), les conflits récurrents (comme pour Christophe ou Janis) ou la poisse absolue (comme pour Bryan, qui était pourtant promis à un avenir d'ouvrier compétent et qui se voit dégringoler; pour lui, les seuils n'ont jamais été ce que sa bonne gestion des limites aurait dû entraîner ; aucune déterritorialisation pourtant bien menée n'a conduit à une reterritorialisation sécurisée; il est proche du désespoir : *Vous savez, dans la merde que je suis, moi j'ai déjà pensé à aller faire une connerie, braquer, non pas braquer mais voler dans un magasin pour me retrouver en prison pour être bien. Parce qu'en prison, on s'occuperait de moi, on me mettrait à manger, j'aurais la salle de sport, moi je me suis dit : « Je serais tranquille d'y aller ».*(...) *Je serais tout près de ma famille et tout ça, ça ne me dérangerait vraiment pas d'y aller sauf que, pour mon image à moi, j'ai pas envie. Mais si je me retrouve dans une merde, par exemple devant dormir dans la rue, moi je le fais. Ce serait... une solution, une échappatoire pour ne pas vivre dehors, quoi.*).

Enfin, dans la question de la déterritorialisation et de la reterritorialisation, le logement a évidemment une place extrêmement importante. Avoir un chez-soi sécurisé est bien sûr la garantie à la fois d'un seuil franchi et d'une reterritorialisation réussie. Mais les embûches sont énormes, entre la méfiance des bailleurs que les étiquettes « aide à la jeunesse » et « CPAS » des jeunes candidats locataires rebutent (et nous avons vu que Lucie « gère » et s'en joue), le peu de moyens financiers, l'inexpérience dans la gestion d'un logement et des factures diverses, l'envahissement par des « amis » profiteurs, etc. Les allées et venues provisoires chez l'un ou l'autre, ami, familial, les passages à la rue pour certains, autant de moment où la pénultième séquence est dépassée mais l'ultime pas encore acquise.

TROISIÈME PARTIE

QUELLES QUESTIONS DE TRAVAIL EN RÉSEAU ?

1) LE RÔLE DE LA ZONE D'ASSISTANCE

On peut sans peine imaginer qu'un jeune évoluant dans une famille soutenante et dotée de quelques moyens (en d'autres termes évoluant dans la zone d'intégration) ne se trouve pas précipité, au moment de sa majorité ou à la fin de ses études, dans une situation financière dramatique et un état de solitude angoissant ; toujours hébergé en famille, il est « soutenu » (et non « assisté ») par celle-ci, le temps de s'inscrire dans les étapes qui peuvent l'amener à trouver du travail et donc à se lancer dans la vie d'adulte, ce qui nécessite quelques investissements : permis de conduire et voiture, entretiens d'embauche pour lesquels le capital symbolique du candidat peut être déterminant, etc. Ce jeune-là ne se sentira sans doute pas particulièrement vulnérable, encore moins « assisté » ; il n'aura sans doute même pas conscience que sa trajectoire sur l'axe de l'intégration est en grande partie déterminée par les soutiens familiaux – si ce n'est par les soutiens **sociaux** de la famille, liés à la richesse de son carnet d'adresses.

Lorsque la famille est soutenante, mais dispose de peu de moyens, l'assistance fournie vient d'actions publiques : aide au permis de conduire, bourses d'études, etc.

Mais pour des jeunes qui ont été considérés comme en danger dans leur famille, dont ils ont été éloignés parfois depuis leur plus tendre enfance et hébergés dans des services de l'aide à la jeunesse, la situation ne se présente pas de la même manière.

L'aide apportée à ces jeunes qui se sont trouvés en danger dans leur famille – et sont donc particulièrement vulnérables, en risque de désaffiliation – est en fait une politique publique qui entre dans une constellation de politiques (à la différence d'aides publiques ponctuelles) : de l'emploi, de l'assistance, du logement, de la culture, etc.

Ce sont les liens entre les différents acteurs de cette constellation qui permettent de lutter contre la vulnérabilité, d'enrayer ou retourner les processus qui tendent vers la désaffiliation.

C'est cette zone d'assistance « structurelle » qui va d'abord retenir notre attention. En effet, l'aide à la jeunesse se situe, pour une grande partie de ses services, dans la zone d'assistance. Elle fait partie de la constellation évoquée. Et si sa mission est de sortir les jeunes de la vulnérabilité à leur entrée, le risque de les y renvoyer à leur sortie n'est pas nul.

La zone d'assistance a connu des évolutions notoires.

Rappelons que les combats des mouvements ouvriers ont obtenu une série de protections contre les accidents de la vie, la perte d'un travail, le licenciement, etc.

La sécurité sociale est ainsi décrite par Castel comme la « propriété sociale » de ceux qui n'ont pas de propriété (privée). « L'insécurité sociale permanente qui avait été le lot des non-propriétaires est en voie d'être dépassée par une sécurité sociale généralisée », dit Robert Castel, parlant de l'avènement de ladite sécurité sociale après la seconde guerre mondiale⁹ ; « Les services publics, entendus comme des dispositifs mettant à la disposition du plus grand nombre des biens essentiels qui ne peuvent être pris en charge par les intérêts privés constituent une part importante de la sécurité sociale »¹⁰.

⁹ Robert Castel et Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 2001, p. 84.

¹⁰ Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut des individus*, Paris, Seuil, 2009, p. 33.

Avec « la montée des incertitudes », l'effritement du salariat, le détricotage des services publics, la montée du chômage, cette sécurité sociale, assurantielle et universelle, a fait place pour certaines catégories de publics, à une « protection sociale », conditionnée et fractionnée.

Dans la zone d'assistance, on retrouve aujourd'hui une grande diversité d'acteurs appartenant à l'une ou l'autre de ces sphères, mais également des associations, des services très généralistes ou au contraire très spécialisés. Cette diversité représente une variété de positionnements où, selon le degré de difficulté des bénéficiaires et les spécificités de missions des services de la constellation, ceux-ci sont plus proches de l'axe de l'intégration (comme les CPAS pour leur support financier) ou de l'axe de l'insertion (comme les Services d'accompagnement de l'aide à la jeunesse qui essaient de restaurer les liens jeunes/famille).

DEUX ÉLÉMENTS MAJEURS émergent des témoignages des jeunes que nous avons rencontrés.

- Le caractère déterminant d'un environnement **social** de soutien (puisque l'environnement familial est problématique), de sa présence ou de son absence (le sentiment d'être « suivi » ou « lâché » par les éducateurs), de son adéquation ou inadéquation (comme les « faux amis » évoqués par plus d'un jeune et qui ont profité de leur naïveté et générosité, ou les ont entraînés vers des excès préjudiciables). Ainsi, une préparation à l'autonomie qui se centrerait sur les seules *compétences fonctionnelles* de l'individu concerné – aussi importantes que soient celles-ci – semble passer à côté de son sujet.

- Le périmètre très large des facteurs de réussite, qui inclut tout ce qui se passe sur l'axe de l'intégration (situation économique, assistance ou non, carrière scolaire favorable ou défavorable, accès au logement ou non), exige une large constellation d'acteurs et incite sans doute certains d'entre eux à sortir de leur missions telles qu'elles sont prescrites : ainsi de cette asbl du secteur logement qui prend le relais, pour Pierre, d'interventions d'autres services pourtant réputés plus pertinents pour les besoins qui étaient les siens (apprendre à gérer le budget des courses, par exemple). Ou de ce service de formation qui aiguille Déborah vers l'aide à la jeunesse.

UN TROISIÈME ENSEIGNEMENT PEUT ÊTRE MIS EN AVANT.

Michel Wieviorka a insisté sur l'importance des droits du sujet dans la société contemporaine. Mais il a aussi mis en garde contre ce qu'il appelle une « vision romantique du sujet », qui consiste à le penser toujours triomphant, toujours capable de se construire, de poser ses choix, de peser sur son avenir.

Constatons que c'est pareille vision romantique qui inspire bien des politiques éducatives et sociales, qui peuvent surestimer et survaloriser le rôle du « projet ».

Ainsi, il suffirait de pouvoir se projeter pour être motivé, il suffirait de concevoir un plan projectif pour agir avec succès, etc. Dans certains cas, sans doute bien trop nombreux, bâtir un projet est même une exigence déterminante pour recevoir une aide.

Michel Wieviorka, au contraire, insiste sur les difficultés à passer *du sujet à l'acteur* : dans toutes sortes de situations, l'individu souhaiterait agir (peser sur son existence, mettre en œuvre des choix qui lui sont propres), mais il ne le peut pas. Dans ce cas, la violence peut être présente, qu'elle s'exerce contre soi ou contre les autres. Dès lors, **la question est « comment rétablir les possibilités du passage à l'action ? »**¹¹. Entre autres, par un travail en réseau efficace.

¹¹ Michel Wieviorka, « *Subjectivation et violence* », partie 2 « *Subjectivation, Déssubjectivation et violence* », <https://intermag.be/michel-wieviorka-subjectivation-et-violence>.

2) LE RÔLE DU RÉSEAU DANS LA ZONE D'ASSISTANCE

Pour Robert Castel :

L'individu n'est pas roi. Il y a des groupes d'individus qui ont suffisamment de ressources pour pouvoir exister positivement comme individus. Il y en a d'autres pour lesquels être rabattu sur la condition de pur atome sans protection collective, c'est être perdu.¹²

Ce sont donc ces protections collectives qui doivent pouvoir être accessibles aux jeunes, leur évitant d'être de purs atomes.

Comment soutenir les conditions favorables pour que la pente de la trajectoire des jeunes adultes soit ascendante, ou à tout le moins empêcher qu'elle ne soit descendante, à leur sortie des institutions de l'aide à la jeunesse, et permettre aux jeunes qui ont eu moins de chances que les autres de passer du sujet à l'acteur, à leur rythme et avec le bagage qui est le leur ?

Et tout d'abord, quel travail en réseau peut-on installer, renforcer, dans la zone d'assistance (structurelle comme nous l'avons évoqué supra) ?

Dans une typologie du travail en réseau¹³, nous avons montré que deux types de réseaux cohabitaient autour d'un centre de gravité qui est la prise en charge de bénéficiaires (en d'autres termes, ayant comme centre de gravité le travail social de professionnels devant se coordonner au profit de bénéficiaires).

Le premier, le « réseau d'aide », concernant plutôt des services évoluant dans la zone d'assistance, est un réseau de professionnels qui se construit dans des situations complexes, impliquant plusieurs types d'interventions. C'est bien le cas pour les jeunes suivis par l'aide à la jeunesse, dont on a vu que les problématiques étaient nombreuses au seuil de l'autonomie.

Or, au moment de la majorité, on pousse plus ou moins brutalement le jeune en dehors du réseau d'aide - plus exactement, **en dehors d'une des planètes de la constellation « zone d'assistance »**. Il se retrouve le plus souvent dans la zone de vulnérabilité, et parfois dans celle de la désaffiliation, **alors même que ses droits ne lui sont pas enlevés**, ils relèveront désormais d'autres planètes de la constellation « zone d'assistance », parce qu'il est devenu majeur et a des droits qu'il n'avait pas auparavant ; c'est là le paradoxe : l'accès à ces nouveaux droits, à des droits en principe augmentés, est complexe et excède souvent les ressources du seul jeune, démuné de supports sur l'axe de l'insertion, souvent trop brusquement, comme dit supra, et pas encore assez adulte pour en avoir sur l'axe de l'intégration.

En ce qui concerne la mise en autonomie des jeunes, le travail en réseau dans la zone d'assistance questionne la possible **finitude du réseau d'aide** : durant la prise en charge, le réseau d'aide est constitué en grande partie de services évoluant dans le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ ou SPJ, services résidentiels, services d'accompagnement, etc.). Bien entendu, les contacts existent, plus ou moins forts, avec des services extérieurs, relevant d'autres politiques, hors zone de l'assistance, mais centrés **sur les besoins des mineurs** : l'école, par exemple. Le passage à la majorité implique d'autres univers, diversement investigués selon les régions, et dont les « règles du jeu », les exigences, les possibilités d'action, sont tout autres, et parfois très éloignées de celles de l'aide à la jeunesse.

Comment étendre ce réseau d'aide (si ce n'est le créer) pour ne pas rester dans une constellation où les différents points ne sont pas, ou pas assez, reliés ? En d'autres termes, qu'elle est la limite institutionnelle

12 Stéphane Bou et Philippe Corcuff, « Jamais l'individu n'existe sans support ». Entretien avec Robert Castel, Revue en ligne Contretemps, 2013
<https://www.contretemps.eu/jamais-lindividu-nexiste-sans-support-entretien-avec-robert-castel>.

13 Jacqueline Fastrès, *Typologie du travail en réseau*, série d'analyses d'éducation permanente, Intermag, 2009,
<https://intermag.be/analyses-et-etudes/associatif-institutions/91-typologie-du-travail-en-reseau>.

du réseau d'aide, et comment peut-il participer de manière optimale au franchissement du seuil vers l'âge adulte pour ces jeunes ? Cela suppose, de notre point de vue, que le réseau d'aide réfléchisse à sa finitude (à sa limite) et se projette résolument vers un seuil de lui-même, afin de mettre des ponts fermes vers d'autres planètes de la constellation réseau d'aide, mais plus largement encore.

Il exige divers protocoles, mais participent-ils au renforcement de ce réseau d'aide ? Sont-ils « vécus », habités, incarnés autrement que formellement, si ce n'est dans une utopie administrative ? Y a-t-il des liens formels ou informels entre une série de services ?

La question porte donc sur les **dispositifs** (existants, à améliorer, à créer, ...) pour relier les points et renforcer le réseau d'aide, passer d'une constellation peu lisible pour les jeunes (et parfois pour les professionnels aussi, d'ailleurs) à un dispositif réellement réticulaire, à un réseau d'aide étendu.

Les jeunes interrogés apportent eux-mêmes des recommandations très pragmatiques quant aux démarches qui les aideraient grandement et qui nécessitent une mise en réseau.

Par exemple :

- sur l'axe de l'intégration, une préparation au permis de conduire, à la recherche d'emploi, à la gestion d'un budget (mais « en vrai », pas « en maths »). Les jeunes expriment unanimement que la période de 18 à 21 ans est la plus difficile quant à ces domaines ;
- sur l'axe de l'insertion, une préparation à la prévention et à la gestion des conflits (avec les « potes » malintentionnés, avec les propriétaires, avec les voisins, etc.).

La question peut par ailleurs porter aussi sur les **postures professionnelles** : au niveau des services de l'aide à la jeunesse, jusqu'où les acteurs, en tant que personnes et en tant qu'institutions, doivent-ils aller, pour être de **réels supports**, au sens où l'entend Castel, pour les jeunes ? Une personnalisation des suivis et une certaine pro-activité des éducateurs qui suivent le jeune à sa sortie d'institution fait partie des recommandations des témoins interrogés. L'offre, faite par des éducateurs du service que le jeune quitte, de rester à disposition à la demande ne paraît pas toujours suffisante, comme pour Laurent qui n'ose pas appeler son ancienne éducatrice. La **virtualité** de l'appel à l'aide est une entrave redoutable : ce passage à l'action, si minime puisse-t-il paraître, lui est insurmontable. C'est là que la belle recommandation de Fernand Deligny aux éducateurs prend tout son sens : « Sois surtout présent lorsque tu n'es pas là »¹⁴. Ce qui implique tout un art entre la mise à disposition simple et la proactivité sans intrusion, car un jeune n'est pas l'autre. Cette proactivité peut être une manière de poursuivre la limite, de rester dans la pénultième séquence tant que le jeune ne signifiera pas que l'ultime, le seuil, est bel et bien franchi.

3) LE RÔLE DU RÉSEAU DANS LA ZONE DE VULNÉRABILITÉ

« Pour exister comme individu, dit Robert Castel, il faut avoir des **supports**, conditions à partir desquelles on peut accéder à l'indépendance. »¹⁵ Ces supports peuvent être de divers types, matériels ou non ; il s'agit aussi de capitaux, au sens de Bourdieu. « C'est la capacité à disposer de réserves qui peuvent être de types relationnel, culturel, économique, etc., et qui sont les assises sur lesquelles peut s'appuyer la possibilité de développer des stratégies individuelles. (...) » Les supports sont même des conditions à l'insertion sociale : « pour entrer en rapport, en interrelation avec les autres, l'individu doit avoir ces conditions sociales pour être déjà un individu, disposer de ressources pour le faire »¹⁶.

Dès lors, le travail sur le réseau d'aide n'est sans doute pas suffisant.

¹⁴ Fernand Deligny, *Graine de crapule*, éditions du scarabée, <https://www.peripleenlademeure.com/IMG/pdf/grainedecrapule-2.pdf>, p. 34.

¹⁵ Robert Castel, *Propriété...*, *Op. cit.*, p. 167.

¹⁶ Idem, p. 30-33.

Pour accéder aux droits nouveaux auxquels le jeune peut postuler et pour les activer efficacement, il a besoin aussi d'un **réseau de soutien**. Ce second type de réseau est celui qui sera un coup de pouce pour recréer autour du jeune du lien, des supports socio-familiaux différents des précédents, **sans contrainte pour lui**. Le réseau de soutien se crée autour de la singularité du jeune, de ses besoins, il est toujours singulier, et jamais imposé. Envisagé dans le cadre de l'aide à la jeunesse, il est celui qui permet de « contenir » la zone de vulnérabilité, de la réduire.

A côté d'une série de services et associations de première ligne (et nécessairement avec leur présence dans le « jeu »), les AMO, les MADDO, services non mandatés et dès lors plus proches d'un dispositif socio-familial qu'institutionnel, mais faisant néanmoins partie du secteur de l'aide à la jeunesse, sont des acteurs compétents pour constituer ces réseaux autour des jeunes concernés. Avec l'extension de l'âge éligible à 21 ans accomplis, ce travail de réseau de soutien s'est étendu et diversifié. Il continue à compléter ou suppléer le réseau d'aide en ce qui concerne les mineurs, mais se cherche encore pour ce qui concerne les jeunes majeurs. L'âge de la majorité reste encore partiellement une frontière, plus poreuse qu'auparavant, mais toujours présente. Mais de toute évidence, il semble qu'à l'écoute des jeunes rencontrés, ce type de services, parfois présents dès le jeune âge du jeune et jusqu'à loin dans l'adolescence dans certains cas, peut aussi, vers l'âge de la majorité, permettre une forme d'élasticité de soutien pour franchir le fameux seuil.

Mais *limite* et *seuil*, pour Deleuze et Guattari, peuvent coexister et ne pas se succéder nécessairement.

Vivre (ou penser) ne signifie pas suivre les épisodes ordonnés d'une histoire préétablie, mais sélectionner des rencontres et des vitesses, construire un plan et consister sur sa surface, tracer des orientations, des directions, des entrées et des sorties, une géographie dynamique plutôt qu'une histoire.¹⁷

CONCLUSION

PISTES POUR L'INTERSECTORIALITÉ

Pour apporter des supports (au sens où l'entend Castel) aux jeunes qui quittent le secteur de l'aide à la jeunesse à leur majorité et doivent se construire une autonomie, la question de l'intersectorialité se pose (elle se pose aussi, d'ailleurs, mais autrement, dans le travail avec les mineurs). Le livre 1 du Code adopté en 2018 impose aux acteurs de prévention, en son article 3, d'articuler leurs actions à celles d'autres acteurs :

Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes et résultent principalement du plan d'action triennal, élaboré sur la base d'un diagnostic social de la zone déterminée.

Les travaux des récentes Assises de la prévention ont montré que cette mission reste compliquée au niveau local, et que le réseau *part parfois dans tous les sens*. *Il est parfois difficile de trouver une complémentarité parce qu'on ne se connaît pas, parfois les actions sont redondantes, les financements aussi. Ces acteurs de terrain ont aussi leurs diagnostics. D'où l'importance de réfléchir à la manière la plus efficiente d'implémenter la prévention du livre 1er au niveau local.¹⁸*

¹⁷ Manola Antonioli, « Vitesse », in *Le vocabulaire de Gilles Deleuze* (sous la dir. Robert Sasso et Arnaud Villani), *Les Cahiers de Noesis* n° 3, Printemps 2003, p. 338.

¹⁸ *Assises de la prévention, Rapport de finalités*, RTA asbl, 2023 chantier 2, PV 2, p. 3, https://www.assisesdelaprevention.be/wp-content/uploads/2022/12/pv_2_chantier_2.pdf.

On constate donc une aporie tendancielle, dans le secteur de l'aide à la jeunesse, entre deux pôles : l'impossibilité de travailler seul, et la difficulté de travailler ensemble.

Dans les Assises de la prévention, des pistes de résolution ont été proposées.

Par rapport à cet état générique de la controverse, le risque de statu quo ou d'enlèvement est évident : on peut balancer sans cesse entre la position « on ne peut pas sans » et « les conditions ne sont pas réunies pour qu'on fasse avec ».

Pour sortir du risque de blocage et de paralysie, il ne serait pas impossible d'imaginer que l'invitation adressée aux autres [secteurs] porte sur une visée plus large, qui en l'occurrence serait double : participer à la lutte contre les inégalités ; se mobiliser pour et avec le public vulnérable.

Remarquons en effet que ce sont les inégalités diverses qui se cumulent sur les mêmes qui produisent leur vulnérabilité, si celle-ci est entendue comme le croisement entre la faiblesse du soutien qu'on peut recevoir en termes de solidarités socio-familiales et la faiblesse des ressources économiques dont on peut disposer – cette vulnérabilité engendrant elle-même des inégalités plus grandes, faisant planer sur les jeunes et leurs familles un risque de désaffiliation ou de « désassociation », comme le dit Robert Castel.

Outre ce premier déplacement, les Assises en proposent un second : changer de logique de travail de réseau.

Une manière de contourner l'aporie produite par l'état initial de la controverse, en effet, serait de considérer les plates-formes de concertation multiples non plus comme des réseaux à construire avec les professionnels comme centre de gravité, mais bien avec les actions concrètes menées ou à mener comme centre de gravité du travail de réseau (...).

Le travail intersectoriel pourrait alors faire l'économie des présentations des uns et des autres sans cesse à recommencer et des débats sur les identités respectives (qui ne sont pas supposées pouvoir bouger, puisque coulées dans des décrets) pour se centrer sur une diversité d'apports en termes d'actions.

Le rapport des Assises en pointe trois ; nous ne retiendrons ici que celle qui concerne le plan local.

A un niveau local, nous trouvons la possibilité d'émergence de réseaux de partenariats. La question qui les traverse, dans une logique intersectorielle, est alors : par rapport à la demande qui concerne tel groupe vulnérable et telle inégalité constatée ; en référence à une tentative concrète de réponse, qui peut apporter ses contacts, ses ressources, ses idées, son concours pour développer l'action, quitte à sortir s'il le faut de sa zone de confort ?

On a connu de nombreux exemples émergents de ce type pendant la pandémie, preuve que ce mécanisme est tout à fait possible.

Quelques-unes de ces initiatives ont été recensées et décrites sur un site dédié¹⁹. Elles avaient pour caractéristiques de faire preuve d'audace ou d'oser sortir des lignes prévues, par exemple des missions habituelles (soit de **sortir de leur zone de confort pour entrer dans une ligne de renfort**), ou encore de mettre en contact de façon inédite des acteurs pour trouver plus d'amplification à l'action. Elles peuvent donner des idées, en inspirer d'autres, aider à mobiliser des énergies bien nécessaires.

¹⁹ <https://www.preventionvulnerabilites.be/les-initiatives/>

Quelques projets innovants en matière d'accès au logement pour les jeunes majeurs ont également montré que cette co-construction est possible.²⁰

Ainsi, pour dépasser une logique de guichet qui découple artificiellement l'action et produit un effet de renvoi de balle d'un opérateur à l'autre, des partenaires d'horizons différents n'hésitent-ils pas à « changer leurs plans ». Comme pour ce projet à Charleroi. Relogeas, association de promotion du logement (APL) située à Monceau-sur-Sambre, a, au fil de connexions diverses, été amenée de plus en plus à s'occuper de logements pour des jeunes sortant de l'aide à la jeunesse. Au terme de nombreux rebondissements et opportunités saisies à la volée non sans audace, un partenariat **conventionné** est mis sur pied entre Relogeas, la MADDO, la Ville et le CPAS. Dix kots « tremplins » sont ainsi mis à disposition de jeunes, pour une durée d'un an, à l'essai.

Voici comment Relogeas parle de cette convention, qui peut paraître être un aboutissement en soi, nécessaire sans doute, mais pas suffisant :

*Et donc il est bien dit [dans la convention] « Relogeas s'occupe de ça, La MADDO de ça ». Ça c'est la théorie. Maintenant on a compris, parce qu'on a refait un bilan après un an, **c'est impossible**. Donc ça veut dire c'est sûr que nous [Relogeas] on a la priorité de travailler la stabilisation, l'appropriation du logement, les démarches de sortie de logement et l'accompagnement après. Mais en même temps, il y a un papier au CPAS, le jeune arrive, il n'a plus de pognon, il s'est fait lâcher par l'école, il faut prendre contact avec l'école. **C'est celui qui est là qui s'y colle**. Alors maintenant du coup même La MADDO bouge un peu ses lignes, s'il y a un propriétaire qu'il faut sonner un peu, et que c'est lui qui est là, c'est lui qui va sonner. On garde notre spécificité mais on se contamine. Et ce qui est bien c'est qu'on s'apprend, donc. À la longue d'être ensemble et bien on s'apprend sur les jeunes et on en découvre de plus en plus, et en même temps La MADDO commence tout doucement à de plus en plus comprendre comment fonctionne le logement et les partenaires logements à la longue de fonctionner avec nous. **Donc on garde notre spécificité mais on se contamine**. Oui, moi j'appelle ça vraiment de la **contamination positive**, on apprend les uns des autres.²¹*

Gageons que cette contamination positive puisse se déployer aussi dans d'autres dimensions des débuts de la vie adulte des jeunes atteignant la majorité.



Pour citer cette étude

Jacqueline Fastrès, « Majorité et autonomie en aide à la jeunesse : vers quel travail de réseaux ? », *Intermag.be*, RTA asbl, décembre 2024, URL : www.intermag.be/.

20 *Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Rapport de recherche*, RTA et RWLP, novembre 2027, <https://intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtaautonomie.pdf>.

21 Jean Blairon et Christine Mahy, « Rendre possible l'autonomie des jeunes en danger : de quelques principes efficaces », analyse d'éducation permanente, *Intermag*, 2018, p. 11 - <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m10n3.pdf>. Voir aussi <https://intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtaautonomie.pdf>, p. 86-87 pour le descriptif du projet Relogeas.